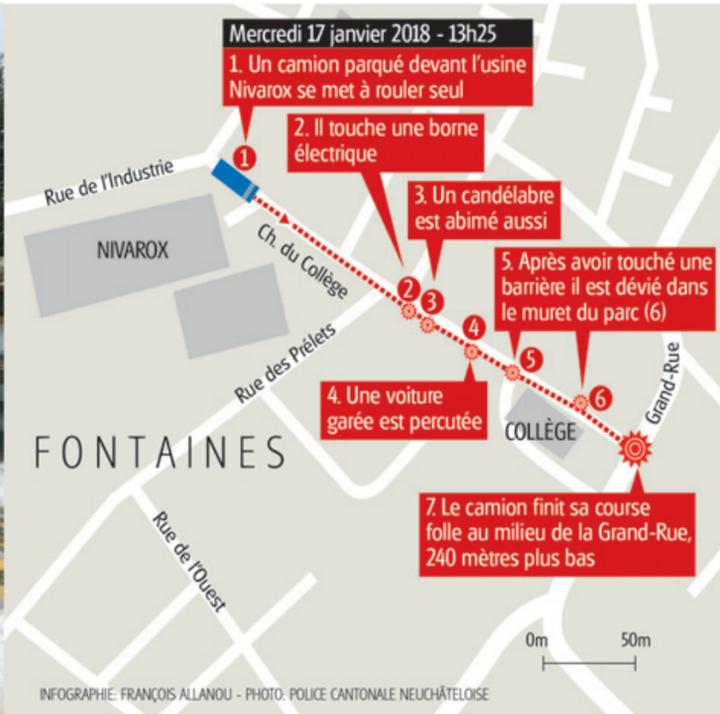


FONTAINES Plus de peur que de mal mercredi. Vers 13h25, un camion sans chauffeur est parti de l'usine Nivarox, a dévalé le chemin du Collège pour finir sur la Grand-Rue. Aucun blessé à déplorer.

240 mètres de course dévastatrice



ANTONELLA FRACASSO

«On a frôlé la catastrophe!», s'est exclamé, ému, Bernard, témoin de la course folle d'un camion sans chauffeur, mercredi en début d'après-midi, à Fontaines (notre édition d'hier). Au final, plus de peur que de mal. Si le 28 tonnes a tout dévasté sur son passage, aucun blessé n'est à déplorer.

Depuis sa terrasse, Bernard a assisté à quasiment toute la scène. «J'ai entendu un énorme bruit. Je suis allé à la fenêtre pour voir ce qui se passait et j'ai vu ce gros camion qui dévalait la route à toute allure, sans personne au

volant», raconte, stupéfait, Bernard. «Attention! Fichez le camp!», a-t-il crié alors à des passants.

Véhicule mal immobilisé

Le conducteur, un Bernois de 44 ans, avait stationné son camion devant le portail de l'usine Nivarox, pour une livraison. Apparemment immobilisé de manière inadéquate, le véhicule s'est mis en branle vers 13h25, dévalant la rue pentue en direction du collège.

Pas moins de 240 mètres de course dévastatrice: trottoir percuté, borne électrique et candélabre cognés, voiture garée tou-

chée, tas de neige éclaté, barrière shootée, muret du parc à jeux détruit... Le camion a fini par s'arrêter sur la route cantonale, la Grand-Rue, non sans d'abord heurter une autre automobile conduite par un quinquagénaire de La Chaux-du-Milieu.

«Chauffeur choqué»

Le chauffeur s'est élancé derrière son camion, essayant de l'arrêter. En vain. «Il semblait très choqué», observe un habitant qui a discuté avec lui après

l'incident. En attendant la police, plusieurs personnes ont aidé à faire la circulation. «Le camion s'est stoppé en plein milieu de la route. Ni le bus ni aucun autre véhicule ne pouvaient plus circuler...» Dans le courant de l'après-midi, un dépanneur spécialisé est venu sur place pour prendre en charge le camion. Ce n'est qu'aux alentours de 17 heures que la situation a été rétablie.

«Heureusement que l'accident a eu lieu mercredi après-midi, car

les élèves ont congé. Sinon, à cette heure-là, près de 120 enfants se seraient trouvés le long du chemin», relève Georges-André Lozouet, chargé de communication à la police neuchâteloise.

Pour l'heure, les circonstances exactes de l'accident sont méconnues. «Nous ne savons pas s'il s'agit d'une erreur humaine ou d'un problème technique», poursuit le chargé de communication. Une enquête a été ouverte pour faire la lumière sur les raisons de cette course folle. ○

Problème de sécurité récurrent

Le manque de sécurité aux abords du collège est un problème récurrent à Fontaines, particulièrement le long du chemin où est passé le camion fou. Selon un habitant, la population alerte les autorités communales de Val-de-Ruz depuis des années. Au-delà de l'accident survenu mercredi après-midi, ce Lèchebeurcane estime qu'il est temps de prendre des mesures.

Interdit à la circulation, le chemin du Collège délimite le collège et la cour d'école. Bien que ce passage soit défendu aux véhicules, des conducteurs transitent régulièrement par là, signale cet habitant. Et les barrières posées n'y

changent rien. Il y a quelque temps, des parents avaient même envoyé une pétition à l'exécutif vaudruzien.

La route d'évitement du village aurait dû régler bon nombre de problèmes. Or, après un passage aux urnes en 2014, le projet est tombé à l'eau. «Le Conseil communal avait promis d'améliorer la situation mais rien n'a été fait», regrette cet habitant. «Il faut souvent un drame pour que les autorités se bougent. Dans ce cas, la catastrophe a été évitée de justesse. J'espère que cela suffira à faire prendre conscience qu'il faut faire quelque chose.» ○

COLLÈGE LATIN «Pas mettre à la porte le lycée Jean-Piaget»

Dans un communiqué envoyé hier, la Ville de Neuchâtel a tenu à donner des précisions concernant le Collège latin (notre édition du 17 janvier) et plus précisément les contacts à ce sujet entre canton et commune. Comme Monika Maire-Hefti l'indiquait, un groupe de coordination sur les projets des rives du lac existe «depuis 2013» et réunit les deux autorités.

La Ville indique avoir abordé le sujet du Collège latin «lors de la séance du mois d'août 2017 de ce comité de pilotage». Elle a alors «clairement rappelé qu'elle entendait solliciter en 2018 un crédit d'étude au Conseil général dans le but de lancer un concours d'architecture».

Elle termine en ajoutant que «la Ville n'a à aucun moment souhaité mettre à la porte les classes du lycée Jean-Piaget, ni placer l'Etat devant le fait accompli: c'est au contraire à la suite du souhait exprimé par l'Etat de pouvoir regrouper un certain nombre de classes que la Ville a entrepris des réflexions sur l'avenir du Collège latin». ○ VHU-COMM

LA CHAUX-DE-FONDS Imagineige aura lieu en février

Le concours chaux-de-fonnois de sculptures de neige Imagineige n'aura pas lieu ce week-end comme prévu. «Le spécialiste de Cointtrin que nous venons d'appeler prévoit certes de la neige, mais pas mal de pluie aujourd'hui. Vu qu'il n'y a aucun fond et que la voirie aura de la peine à faire des tas de neige dans ces conditions», les organisateurs ont décidé de reporter Imagineige aux 10 et 11 février.

Deux pères de famille ont relancé le concours en 2014. En 2017, les sculptures et constructions en neige ont été reconnues par la Confédération comme une tradition vivante au sens de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. ○ SYB

«Heureusement que l'accident a eu lieu mercredi après-midi, car les élèves ont congé. Sinon, près de 120 enfants se seraient trouvés là.»

GEORGES-ANDRÉ LOZOUET CHARGÉ DE COMMUNICATION POLICE NEUCHÂTELOISE

FINANCES CANTONALES Le Conseil d'Etat lève le décrié gel des contrats de réinsertion socioprofessionnelle. La révolte des exclus de la réinsertion n'a pas été vaine

Leur cri de colère et les réactions qu'il a suscitées ont été entendus (nos éditions des 5 et 13 janvier). Le Conseil d'Etat apporte une réponse, en tout cas provisoire, aux personnes en réinsertion: il a levé le gel des contrats d'insertion socioprofessionnelle (ISP) consécutif à l'absence de budget cantonal.

Les restrictions imposées en fin d'année dans ce domaine tombent donc. Dès aujourd'hui, un service social peut à nouveau placer des personnes dans les programmes en question. Et un bénéficiaire peut voir son contrat ISP renouvelé.

Cette bonne nouvelle n'est toutefois que temporaire. Les contrats individuels, nouveaux ou renouvelés et d'une durée de

trois mois, restent conditionnés aux contrats signés avec les institutions partenaires.

Contrats à revoir avec les institutions

Outre les bénéficiaires de programmes de réinsertion, les institutions qui les offrent ne sont donc pas sorties de l'incertitude. Car les contrats qui les lient à l'Etat prévoient qu'en cas de vide budgétaire, ils peuvent être dénoncés chaque mois, avec un préavis de quatre mois.

Si l'absence de budget se prolonge, le couperet pourrait tomber. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs demandé au Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) «d'exami-



Les personnes en réinsertion qui ont témoigné dans nos colonnes ont été entendues. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

ner les possibilités d'adaptation du dispositif d'insertion à un niveau d'activité réduit».

Une analyse doit encore être faite, en collaboration avec les institutions partenaires. Une telle démarche devra aussi être menée dans les multiples domaines que l'Etat subventionne.

L'intercantonal et le transfrontalier épargnés

En plus du dégel des contrats ISP, le gouvernement a clarifié la situation dans un autre domaine. Les relations extérieures du canton profitent elles aussi d'une dérogation à l'arrêté du 20 décembre limitant strictement les dépenses. Les cotisations aux conférences intercantionales seront payées et les

collaborations transfrontalières pas menacées. Ces engagements sont jugés indispensables.

Les véhicules attendront

Par contre, le Conseil d'Etat a «sensiblement redimensionné» le calendrier des réceptions et manifestations protocolaires. Enfin, le renouvellement des véhicules de l'Etat attendra. Le programme d'achat, pour six millions de francs, avait été adopté en novembre par le Grand Conseil. Pourtant, il ne sera pas déployé pleinement en l'absence de budget. Les seuls véhicules achetés seront ceux qui répondent aux «besoins découlant d'impératifs de sécurité ou d'impérative nécessité en lien avec le fonctionnement des services». ○ FME